

UN POSTE DE SECOURS SUR UNE PLAGE ALPINE

Ce poste est supposé situé à l'une des extrémités d'une petite crique, là où la plage vient mourir contre une pointe rocheuse.

Le bâtiment constitue, à cet endroit, l'aboutissement d'un mur de soutènement qui forme lui-même un soubassement d'environ 2,50 m. de haut pour une terrasse-promenade située entre la plage et une plinthe.

Le poste comporte, au niveau de la plage :

- un abri fermé pour un canot et le matériel de sauvetage -
- une pièce d'où un maître nageur peut surveiller la zone de baignade -
- une pièce de secourisme pourvue d'un lit de camp et de l'équipement nécessaire aux premiers soins d'urgence.

En outre, le poste sera signalé par un mât portant les feux indicateurs de l'état de la mer et sera équipé d'une sirène d'avertissement et d'alarme.

L'édifice, qui pourra avoir une hauteur légèrement supérieure à celle du mur de soutènement auquel il fait suite, sera couvert soit par un toit, soit par une terrasse accessible aux promeneurs et constituant un point de vue sur l'ensemble de la crique.

Les dénivellations entre point de vue, promenade et plage seront franchies par des emmarchements extérieurs venant se composer avec le bâtiment et le soutènement.

On présentera :

à 0,01 p.m.

- le plan du poste de secours au niveau de la plage, avec l'amorce des emmarchements et du soutènement -
 - la coupe transversale sur le bâtiment.
- à 0,15 p.m.
- l'élévation générale vue de la mer.

LA LOGE D'UN EDIFICE MUNICIPAL

Cet édifice, dont la Renaissance Italienne offre maints exemples célèbres par l'élégance des proportions et le caractère brillant du décor (Brescia, Verone, Padoue etc...) présente, du côté de sa façade principale et sur toute la longueur de celle-ci :

- un rez-de-chaussée légèrement surélevé occupé par une galerie voûtée très largement ouverte en façade, comme aux extrémités, en arrière de laquelle sont disposés divers locaux tels que vestibule, escaliers, bureaux, etc...
- un premier étage occupé par une ou plusieurs salles de réunion.

L'ensemble est couvert en terrasse.

L'esquisse rendra compte d'une partie de l'édifice limitée comme suit :

- Façade principale sur une longueur d'environ 15.00 m. à partir de l'angle gauche -
- Plan du rez-de-chaussée, sur la même longueur et sur toute la largeur de la galerie, mur de fond compris (une partie de ce plan donnant la projection des voûtes sur le sol) -
- Coupe correspondant au plan et à la façade, ces trois dessins, à la même échelle de 0.015 p.m. et en vis à vis les uns des autres.

Les seules dimensions imposées sont les cotes verticales suivantes :

- Dénivellation du sol de la place au sol de la galerie : 0.75 m.
- Du sol de la galerie au sol du 1er étage : 7.00 m.
- Hauteur sous plafond du 1er étage : 5.50 m.

